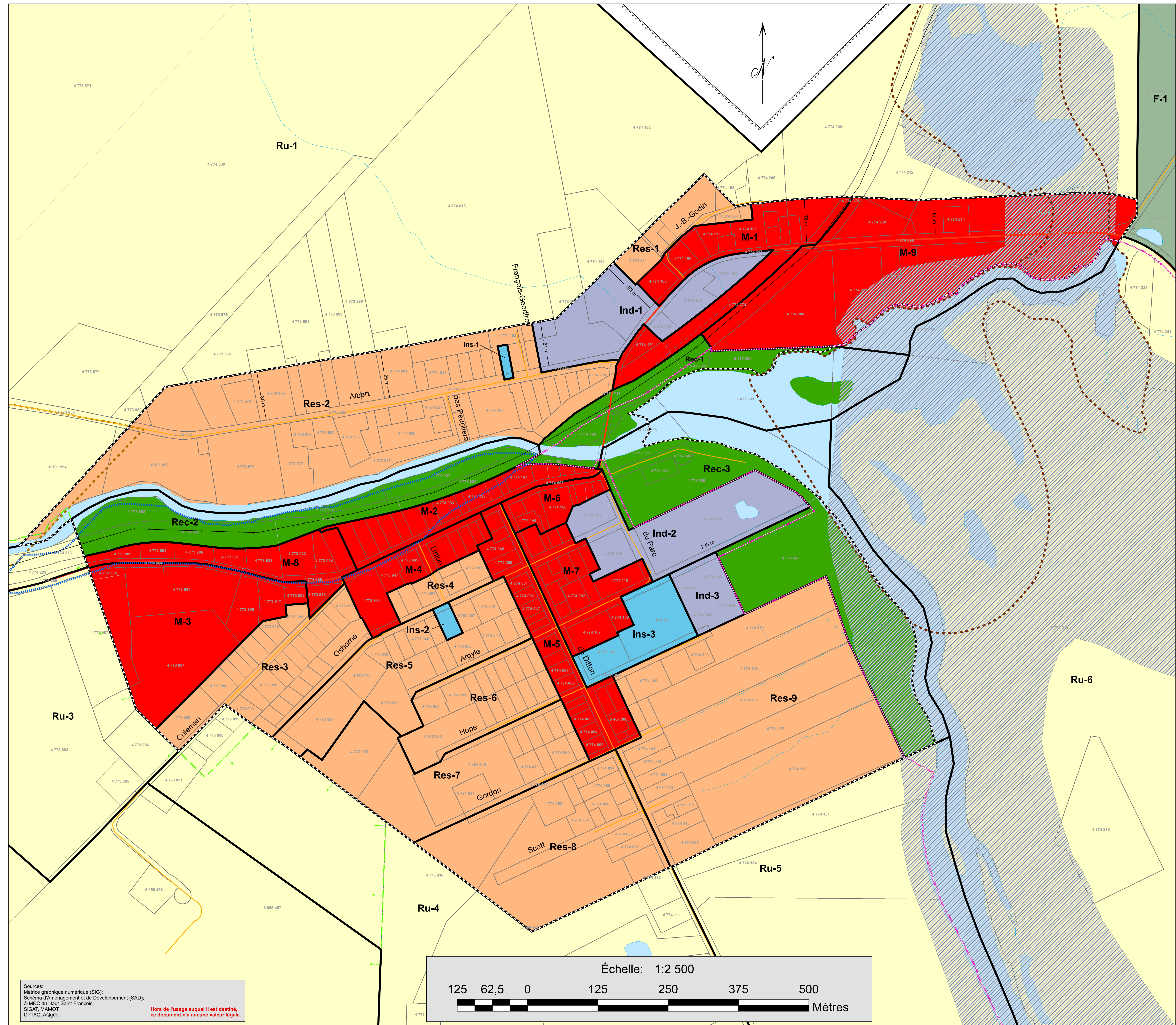
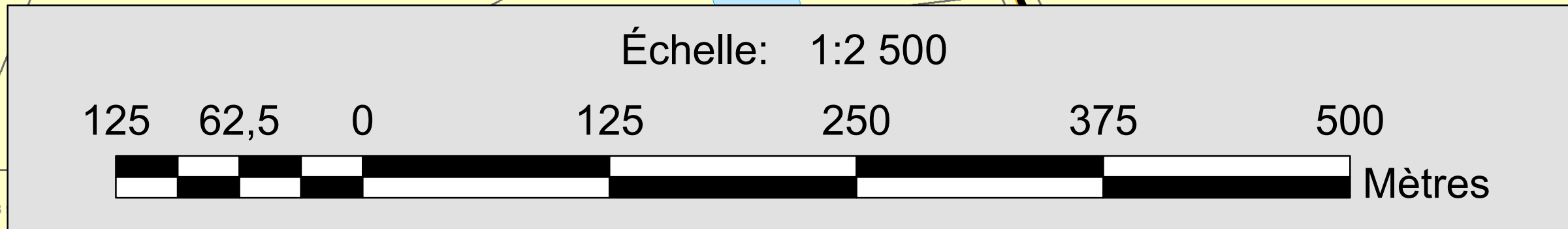




Sources:
Matrice graphique numérique (SIG);
Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD);
© MRC du Haut-Saint-François;
SIGAT, MANOT;
CPTAQ, AQGeo

Hors de l'usage auquel il est destiné,
ce document n'a aucune valeur légale.



VILLE DE
SCOTSTOWN

PLAN DE ZONAGE

RÈGLEMENT NUMÉRO 349-06

Légende

Plan de zonage

- Rés : Résidentiel
- M : Mixte
- Ins : Institutionnel et public
- Ind : Industriel
- Réc : Récréatif
- Ru : Rurale
- F : Forestière

Contraintes naturelles et anthropiques

- Zone inondable (limitations identiques à la zone 0-20 ans)
- Zone à risque de glissement de terrain
- Ancien dépôt

Territoire d'intérêt touristique

- Territoire d'intérêt touristique du Mont-Mégantic
- Limite du parc régional du Marécage-des-Scots

Territoires d'intérêt archéologique

- Espace central
- Espace périphérique

Habitats fauniques

- Aire de confinement du cerf de Virginie
- Habitat du rat musqué

Autres

- Zone agricole permanente (LPTAA)
- Limite municipale
- Limite des propriétés
- Limite des lots
- Périmètre d'urbanisation
- Cours d'eau
- Lacs, étangs et rivières
- Routes provinciales
- Routes et rues municipales
- Voie ferrée



MRC du Haut-Saint-François
85, du Parc, Cookshire (Québec) J0B 1M0

Règlement no	Date d'adoption	Date d'entrée en vigueur

Ce plan fait partie intégrante du plan de zonage no 349-06

Maire
Secrétaire-trésorière



RÉGLEMENTATION D'URBANISME VILLE DE SCOTSTOWN

Titre:	PLAN DE ZONAGE NO 349-06
Dessiné par : Sylvain Lamontagne	Date : Juin 2019
Échelle: 1:2 500	Plan : 2 de 2